

MOTION DE SOUTIEN TERRAIN JOURDAIN

	Noms	Prénoms	ville	Signatures
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				



Vallerois-Lorioz, le 12 février 2019

Tél./Fax : 03 84 68 64 10

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à mon entrevue du 31 janvier dernier avec Mme la Secrétaire Générale et M. Thierry JOURDAIN concernant votre demande d'enlèvement de matériaux générant a priori une pollution visuelle sur la parcelle Z I n° 2 le long de la D 457, je souhaitais vous faire part de mon point de vue.

Les matériaux déposés il y a plusieurs années par le propriétaire du terrain M. JOUDAIN l'ont été dans l'unique but de dissuader les gens du voyage d'accéder et de s'installer sur cette parcelle. Par le passé, mon prédécesseur et moi avons dû faire face à plusieurs installations de caravanes. Mais depuis que ces matériaux sont installés toutes leurs tentatives d'intrusions ont échouées.

Vous connaissez comme moi les difficultés rencontrées au quotidien avec ces populations. Nous vivons depuis plusieurs années à proximité d'une aire des gens du voyage au-dessus d'Echenoz et nous vivons une cohabitation parfois difficile. Je prendrais le récent exemple du problème de pénurie d'eau dû à la sécheresse ; comment justifier auprès de nos habitants ces efforts de restriction alors qu'à quelques centaines de mètres, des dizaines de m³ d'eau potable sont chaque jour gaspillé par quelques personnes ? Je vous passe d'autres considérations ne voulant pas stigmatiser cette population.

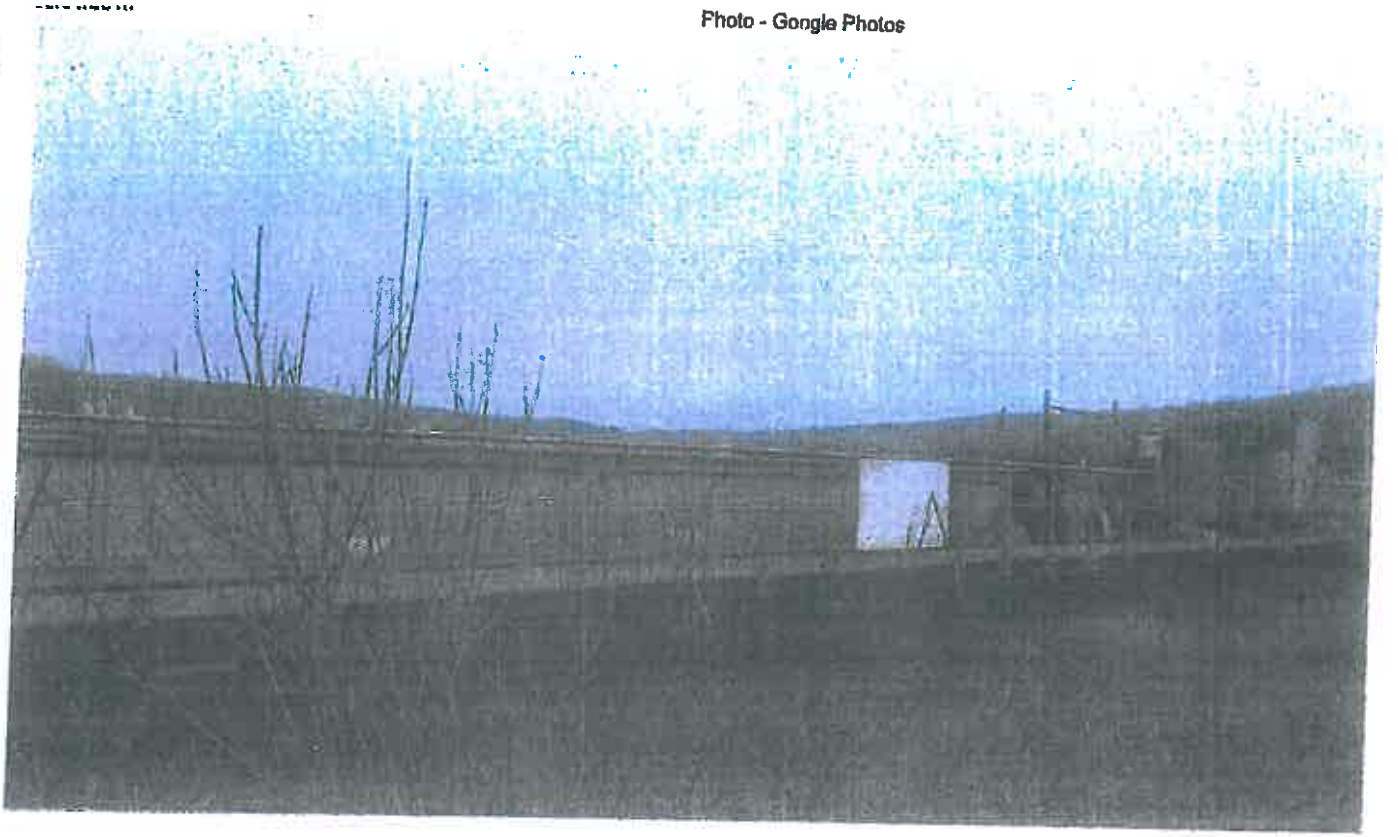
Vous aurez noté sans doute la bonne volonté de M. JOURDAIN par l'enlèvement de ces matériaux au demeurant non dangereux même s'ils sont effectivement peu esthétiques.

J'espère que vos services feront preuve du même empressement pour gérer toute installation illicite sur cette parcelle que pour donner suite aux courriers d'une seule personne se plaignant de la pollution visuelle générée.

Pour ma part, en qualité de maire, j'envisage, de soumettre en accord avec les membres du conseil Municipal une motion de soutien à cette position auprès de la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Monique GAUTHIER
Maire de VALLEROIS-LORIOZ



Material non polluant
fert - vert



matériel à enlever

afin que il soit rempli
pour l'intrusion de

circuits

MOTION PROPOSEE A LA SIGNATURE AUX HABITANTS DE VALLEROIS LORIOZ

(Motion adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal du 12 février 2019)

Le Conseil Municipal dénonce l'action de la Préfecture et de la DREAL qui exigent suite aux courriers d'une citoyenne d'Authoison le retrait des morceaux de ferrailles entreposés par l'entreprise JTM sur son terrain, situé le long de la RD 457.

D'autres pollutions plus graves pour la santé, sont supportées par les habitants de VALLEROIS (brûlage de plastique, de bois, gaspillage de l'eau en période de restriction), sans qu'elles n'interpellent les pouvoirs publics.

Que dire des wagons SNCF, entreposés en bas du pont Peugeot ??

La commune demande que l'Etat s'engage pour faire interdire l'accès du terrain appartenant à M. JOURDAIN de VALLEROIS-LORIOZ ; Ce dernier ne souhaite pas engager des frais en mettant des « gabions » ou faire de l'enrochement pour que les gens du voyage ne viennent pas s'y installer : celui-ci préfère utiliser son argent pour la sécurité de son personnel.

Avant que ce matériel ne soit déposé sur ce terrain, nous avons 2 à 3 fois par an, l'intrusion d'une quarantaine de caravanes et tous les désagréments de récupérer des centaines de kilos de débris.

Les premières années de dépôt de ces matériaux, les gens du voyage ont essayé de déplacer ceux-ci pour entrer sur le terrain. Plusieurs conseils municipaux ont tenté de dissuader l'accès de ce terrain par la mise en place de talus, de rochers et sans succès chaque fois, les obstacles étaient détournés ou déplacés.

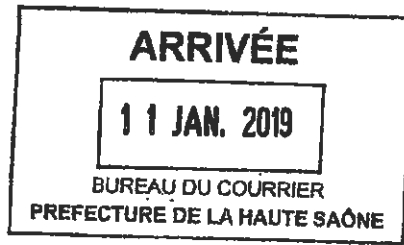
Le Conseil Municipal n'ayant aucun poids, en face d'une personne qui ne réside pas sur la commune, a décidé qu'aucune démarche ne sera faite pour faire partir des caravanes dès que celles-ci auront envahies le terrain situé vers le « Chalet des Gosses »

Le Conseil Municipal ne souhaite pas que l'argent des contribuables soit utilisé pour nettoyer les débris qui seront déposés sur son territoire –

Le Conseil Municipal est prêt à démissionner en totalité si il n'obtient de réponse favorable à cette demande d'engagement de l'Etat à mettre les moyens financiers et techniques nécessaires pour éviter tout accès à cette parcelle.

le 9/1/2019

Madame Yolande THOMAS
10 rue de Vesaul
70190 AUTHOISON



Monsieur Ziad KHOURY
Préfet de la Haute-Saône

Monsieur le Préfet,

En ce début d'année 2019, je vous présente mes meilleures vœux ainsi qu'à votre famille.

Une nouvelle année qui commence est toujours prometteuse de bonnes résolutions et décisions.

C'est pourquoi je m'adresse à nouveau à vous pour que vous fassiez le nécessaire avec la DREAL de la Haute-Saône pour que le dépôt de matériaux à proximité du Chalet des Gosses au rond point de Vallois Lorioz disparaisse rapidement cette année.

Cela fait 8 ans qu'il est bien là et que rien n'a été fait. Je n'avais déjà contacté Madame Marie-Françoise LECAILLON à ce sujet.

Le 29/8/2018, la DREAL ne semblait même pas être au courant que ce dépôt existait et qu'elle devait intervenir.

Je sais qu'avant d'être Préfet de la Haute-Saône, vous

